MISSION REGIONALE DE SANTE
DE BASSE-NORMANDIE

AGENCE REGIONALE D'HOSPITALISATION
DE BASSE-NORMANDIE
Espace Claude Monet - Place Jean Nouzille
14000 CAEN

UNION RÉGIONALE DES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE
DE BASSE-NORMANDIE
28 rue Bailey
14052 CAEN cedex 4

ARRÊTÉ N° 2006/01

Fixant les zones déficitaires en médecins généralistes

Le Directeur de la Mission Régionale de Santé de Basse Normandie

Vu les articles L. 162-14-1 et L 162.47 du code de la sécurité sociale ;

Vu la circulaire DHOS/03/DSS/UNCAM/2005/63 du 14 janvier 2005 relative aux orientations propres à l'évolution de la répartition territoriale des professionnels de santé libéraux et aux modalités opérationnelles de définition des zones géographiques en vue de l'attribution d'aides aux médecins généralistes ;

Arrête

Article 1 :

Sont considérées comme déficitaires en médecins généralistes les zones suivantes :

Département du Calvados :

Dans le bassin de vie de VIRE :

- **LE BENY BOCAGE** composée des communes suivantes :
  - Le Tourneur
  - Saint Pierre Tarentaine
  - Le Reculey
  - Le Beny bocage
  - Bures les Monts
  - Campeaux
  - Carville
  - La Ferriere Harang
  - Malloue
  - Montchauvet
- **VASSY** composée des communes suivantes :

- Pierres
- Saint Charles de Percy
- Montchamp
- La Rocque
- Rully
- Estry
- Le Theil Bocage
- Vassy

- **TRUTTEMER LE GRAND** composé des communes suivantes :

  - Maisoncelles la Jourdan
  - Truttemer le Grand
  - Truttemer le Petit

Dans le Bassin de Vie de ORBEC

- **ORBEC** composée des communes suivantes :

  - Cernay
  - Cerqueux
  - La Chapelle Yvon
  - Familly
  - La Folletiere Abenon
  - Friardel
  - Meulles
  - Orbec
  - Préaux Saint Sébastien
  - Saint Martin Bienfaite Cressonniere
  - Saint Pierre de Mailloc
  - Tordouet
  - La Vespiere

Dans le Bassin de vie de LIVAROT

- **LIVAROT** composée des communes suivantes :

  - Les Autels-Saint-Bazile
  - Bellou
  - La Breviere
  - La Chapelle-Haute-Grue
  - Cheffreville-Tonnencourt
  - Heurtevent
  - Livarot
  - Le Mesnil-Bacley
  - Le Mesnil-Durand
  - Le Mesnil-Germain
  - Les Moutiers-Hubert
  - Notre-Dame-De-Courson
  - Sainte-Marguerite-Des-Loges
  - Saint-Martin-Du-Mesnil-Oury
  - Saint-Michel-De-Livet

- Saint-Ouen-Le-Houx
- Tortisambert

Département de la Manche :

Dans le Bassin de vie de LESSAY

- **LESSAY** composée des communes suivantes :

  - Angoville-Sur-Ay
  - Créances
  - Laulne
  - Lessay
  - Pirou
  - Saint-Germain-Sur-Ay
  - Vesly

Dans le Bassin de vie de PERIERS

- **PERIERS** composée des communes suivantes :

  - Feugères
  - Gonfreville
  - Gorges
  - Marchesieux
  - Nay
  - Périers
  - Raids
  - Saint-Germain-Sur-Seves
  - Saint-Martin-D'Aubigny
  - Saint-Sebastien-De-Raids
  - La Feuillie
  - Millieres
  - Saint-Patrice-De-Claids

Dans le Bassin de vie de TESSY SUR VIRE

- **TESSY SUR VIRE** composée des communes suivantes :

  - Beaucoudray
  - Beuvrigny
  - Chevry
  - Fervaches
  - Fourneaux
  - Gouvets
  - Le Mesnil-Opac
  - Moyon
  - Saint-Louet-Sur-Vire
  - Saint-Vigor-Des-Monts
  - Tessy-Sur-Vire
  - Troisgots

Dans le Bassin de vie de VILLEDIEU LES POELES

- **VILLEDIEU LES POELES** composée des communes suivantes :

  - La Bloutière
  - Bourguenolles
  - Champrepus
  - Chérence-Le-Heron
  - Fleury
  - La Lande-D'Airou
  - Rouffigny
  - La Trinité
  - Villedieu-Les-Poêles

Département de l'Orne :

Dans le Bassin de vie d'ARGENTAN

- **MORTREE** composée des communes suivantes :

  - Almeneches
  - La Belliere
  - Boissei la lande
  - Le château d'Almeneches
  - Francheville
  - Medavy
  - Montmerrei
  - Mortree
  - Vrigny

Dans le Bassin de vie d'ATHIS DE l'ORNE

- **ATHIS DE L'ORNE** composée des communes suivantes :

  - Saint Philbert sur Orne
  - Taillebois
  - Segrie Fontaine
  - Sainte Honorine la Chardonne
  - Ronfeugerai
  - Notre Dame du Rocher
  - Menil Hubert sur Orne
  - La Lande Saint Simeon
  - La Carneille
  - Cahan
  - Breel
  - Berjou
  - Athis de l'Orne

Dans le Bassin de vie de TINCHEBRAY

- **TINCHEBRAY** composée des communes suivantes :

  - Beauchene
  - Clairefougere
  - Le Menil Ciboult
  - Moncy
  - Saint Christophe de Chaulieu
  - Saint Cornier des landes
  - Saint Jean des bois
  - Saint Quentin les Chardonnets
  - Tinchebray
  - Yvrandes
  - Bernieres le Patry (14)

Dans le Bassin de vie de VIMOUTIERS

- **VIMOUTIERS** composée des communes suivantes :

  - Lisores (14)
  - Saint Germain de Montgommery (14)
  - Sainte Foy de Montgommery (14)
  - Avernes Saint Gourgon
  - Le Bosc Renoult
  - Camembert
  - Aubry le panthou
  - Canapville
  - Les Champeaux
  - Champosoult
  - Crouttes
  - Fresnay le Samson
  - Guerquesalles
  - Orville
  - Pontchardon
  - Le Renouard
  - Roiville
  - Ticheville
  - Vimoutiers

Article 2 :

Cette liste révisable en fonction des évolutions de la démographie des généralistes, pourra également être complétée, en tant que de besoin et à l'issue des travaux de cartographie de l'offre de soins, pour y adjoindre des secteurs qui, sans satisfaire aux critères de définition des zones déficitaires, peuvent être considérés comme fragiles et nécessiter des dispositions particulières.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au bulletin régional des actes administratifs.

Caen, le 12 juin 2006

Le Directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation,

Huguette VIGNERON-MELEDER

Le Directeur de l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie,

Patrick JOURDAN

Zones Déficitaires - Actualisation 2006

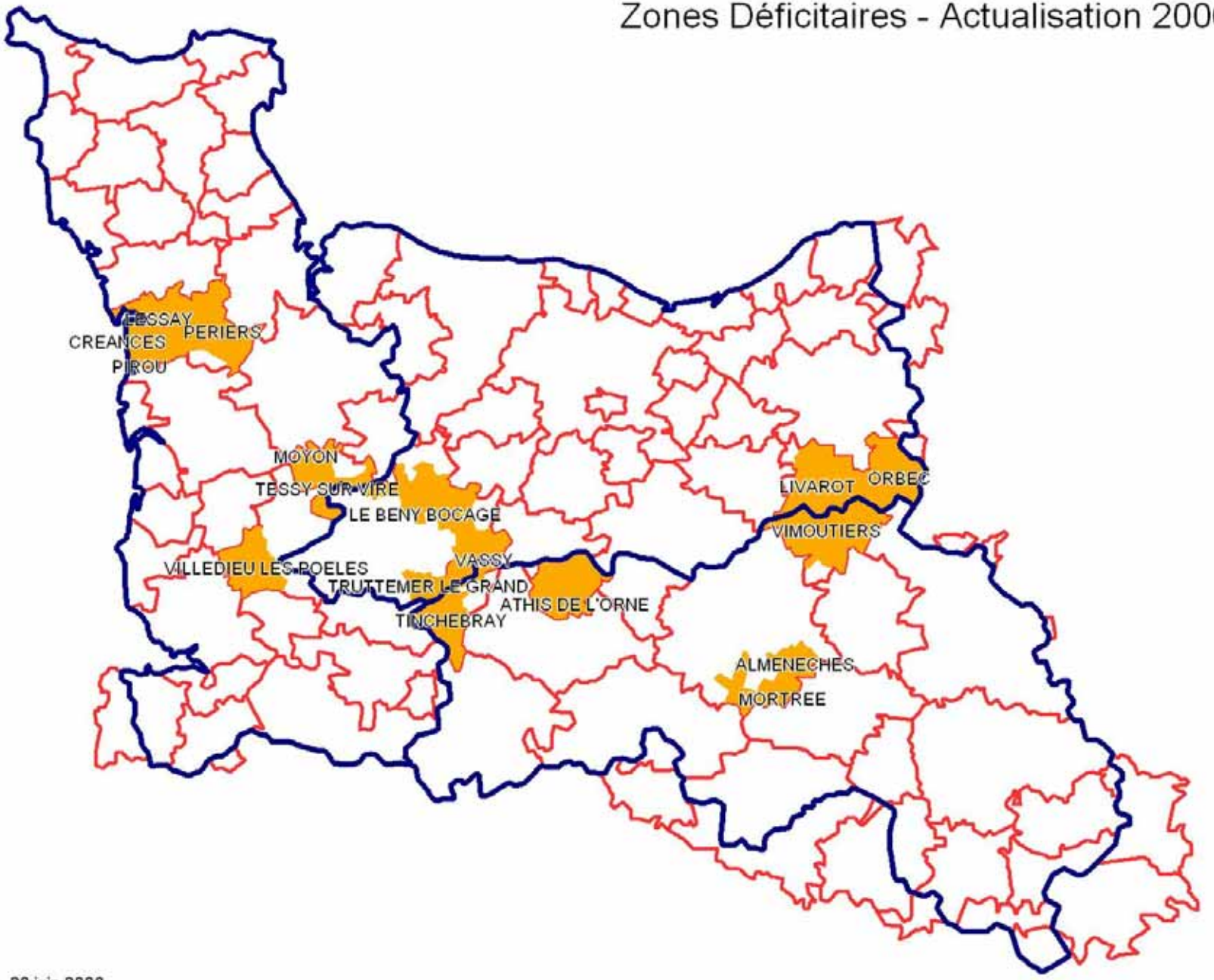

URCAM - 20 juin 2006